



**Modalités de participation du jeu-concours**  
**« Jouez pour gagner des places pour le Salon Habitat Déco, Métiers d'Art et Antiquaires de Nancy »**  
**organisé par DESTINATION NANCY**

**Article 1 : Société organisatrice**

La SAPL DESTINATION NANCY dont le siège social se trouve 1 place de la République, CS 60663, 54063 Nancy Cedex organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis sa page Facebook « Salons Habitat Déco, Métiers d'Art et Antiquaires » du jeudi 13 février au lundi 17 février 2020 à 9h (heure France métropolitaine).

**Article 2 : Participants**

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure. Une seule participation par foyer est acceptée.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et au bénéfice de toute dotation, l'ensemble du personnel de DESTINATION NANCY, y compris leur famille et conjoints (mariage, PACS ou vie maritale connue ou non).

**Article 3 : Conditions de participation**

Pour participer au jeu, l'internaute devra liker la publication relative au jeu concours sur la page « Salons Habitat Déco, Métiers d'Art et Antiquaires » avant le lundi 17 février 2020 à 9h.

Le nom des gagnants sera annoncé sous le post le lundi 17 février 2020 et ces derniers devront alors communiquer en message privé leur adresse mail pour l'envoi des billets électroniques.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

**Article 4 : Désignation des gagnants**

Les gagnants sont désignés par tirage au sort parmi ceux ayant aimé le post du concours.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les participants désignés devront communiquer leur adresse mail dès le lundi 17 février 2020 pour l'envoi des places.

Si un participant ne se manifeste pas au 3 mars 2020 à 12h au plus tard, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

DESTINATION NANCY n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des billets par voie électronique.

#### **Article 5 : Dotation**

Le jeu est composé de la dotation suivante : 5 lots de 2 places pour les Salons Habitat Déco, Métiers d'Art et Antiquaires de Nancy 2020 du jeudi 5 mars au lundi 9 mars 2020 d'une valeur de 5€ chacune au Parc des Expositions de Nancy.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

#### **Article 7 : Responsabilité**

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook.

DESTINATION NANCY ne saurait être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause, le concours devait être modifié, reporté ou annulé.

DESTINATION NANCY ne pourra pas être non plus tenu responsable en cas de non remise du courrier électronique avec les billets.

#### **Article 8 : Données personnelles**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants.

**Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la participation aux tirages au sort, et le cas échéant l'envoi du lot.**

En tant qu'utilisateur, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés le cas échéant après votre décès. Ces droits s'exercent auprès de DESTINATION NANCY par courrier électronique ([info@destination-nancy.com](mailto:info@destination-nancy.com)) ou par courrier postal (DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, 54000 NANCY).

Concernant les données détenues par Facebook, nous ne sommes pas responsables de l'utilisation qu'ils en feront.